

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 20 septembre à 20h30

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, SOBERA Christiane, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian.

Procuration :

Excusés : PLO Valérie, TAPIA Gisèle, VIDAL Céline, GARRIC Bernard.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2023

Secrétaire de séance : SOBERA Christiane

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 2 AOÛT 2023 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Convention d'intérim à valider avec le CDG 81 (Centre de gestion 81)

Suite à l'annonce de la grossesse de notre secrétaire, un remplacement sera à prévoir à compter de janvier jusqu'au mois de mai 2024. Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà par le passé fait appel et bénéficié des services RH du CDG 81. Il explique que si une convention d'adhésion aux missions facultatives est en cours de validité, cela nous donne une certaine priorité dès lors qu'une demande de la commune est émise. Il n'y a de charge que si l'on fait appel à une des prestations proposées, et cela n'exclue pas une embauche hors du cadre du CDG81.

✓ Observations :

✓ Décisions : Après en avoir délibéré le Conseil vote à l'unanimité la convention d'adhésion aux missions facultatives du CDG81 et mandate Monsieur le Maire pour inscrire la cotisation en comptabilité

Acceptation de la délégation de DPU (droit de préemption urbain) de la part de la CCLRS

Droit de préemption urbain : « *Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain et/ou du territoire doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.* » source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N21886>

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2023, la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois a institué un DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 4 juillet 2023.

Également il explique que par délibération en date du 4 juillet 2023, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer l'exercice du DPU aux communes membres de la CCLRS sur plusieurs parties des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

Cette délégation permet à la fois pour la CCLRS d'intervenir sur les secteurs en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de développement économique notamment, et pour les communes d'intervenir sur des secteurs où elles ont intérêt à agir.

✓ Observations :

✓ Décisions : Après en avoir délibéré le Conseil vote à l'unanimité l'acceptation de délégation du DPU par la CCLRS.

Informations liées aux locataires

Comme prévu lors du dernier conseil, un point concernant les locataires des logements communaux a été abordé.

Le Conseil prend note et est informé.

Voiries choix de l'entreprises pour travaux 2023

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de nos accords entre communes concernant la dimension travaux de voirie en liaison avec l'attribution de la subvention départementale, il a été réalisé un inventaire des travaux à prévoir et lancé un appel à candidature de remise d'offre.

Subvention du Conseil départemental pouvant être estimée à environ 9 000.00 €.

La particularité de nos travaux est que nous n'avons pas de grandes longueurs de goudronnage mais plutôt des travaux que l'on peut considérer comme du point à temps et du curage de fossé. Il est certain que des adaptations au coup par coup seront à ajuster, le détail des devis permet ces ajustements à l'unité.

A ce jour nous avons reçu 2 réponses

Entreprise MCG Goudronnage de Verdalle pour un montant de 22 000.00 € HT soit 26 400.00 € TTC

Entreprise COLAS REVEL pour un montant de 49 068.00 €HT et 58 881.60 € TTC.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal chaque devis, route par route en précisant que chaque entreprise avait le même document de détails prévus.

✓ Observations :

L'Entreprise COLAS a réalisé un devis très détaillé par secteur de portion de voie

L'Entreprise MCG devis bien moins détaillé et prévoit plus de travaux en point à temps, certains ajustements seront à prévoir.

Un écart de prix très notable entre les 2 devis ressort.

✓ Décisions : Devant l'écart de prix très important entre les 2 devis il a été décidé le Report du choix du devis et confié à Jean-Luc Lapassat et Monsieur le Maire de se pencher sur les détails. Voir également avec la commune de Saint-Amancet qui est dans la même logique que nous pour le choix de l'entreprise.

Projet Espace Associatif réunion avec les architectes

Monsieur le Maire indique que si nous souhaitons réaliser ce projet il y a lieu de reprendre le dossier afin de monter un projet à des fins de demande de subventions. Il propose une réunion avec un groupe d'architectes qui a déjà établi une esquisse de projet correspondant à l'objectif de départ à savoir « obtenir un lieu de rencontre d'une capacité de l'ordre de 150 places avec un espace (lieux) de services (rangements, préparations.....).

La discussion tourne, dès le départ sur la remise en cause de l'objectif.

A quoi sert une réunion avec des architectes si on n'est pas d'accord sur le projet.

Monsieur le Maire propose que chacun écrive personnellement le projet tel qu'il l'envisage et que l'on ferait la synthèse en suivant.

Mme Papin indique que selon elle il n'y a que 3 solutions : le même projet, en extension sur le côté parking, transfert de la mairie en haut et récup de l'espace dans le projet.

Monsieur le Maire indique qu'il ne veut pas du transfert de la Mairie à l'étage, ce ne serait vraiment pas opérationnel et pas digne de ce que nous avons déjà.

Devant le constat que « l'on ne trouvera pas la solution lors de cette réunion », Monsieur le Maire propose que l'on consacre une réunion uniquement sur ce sujet. Il est proposé la date du lundi 2 octobre à 21 heures. Cette date est validée par les personnes présentes. A charge de transmettre l'information à tous les membres du Conseil municipal.

✓ Décisions : La date de cette réunion a été défini pour le lundi 2 octobre 2023 à 21 heures

Informations diverses

- A) Informations livraison jeux supplémentaires
 - Les jeux doivent partir d'usine le vendredi 20 octobre. Il est possible qu'il faille un outil de levage pour le déchargement, cela sera à vérifier sur le moment
- B) Assemblée Générale de l'Association des Maires du Tarn
 - Le vendredi 6 et samedi 7 octobre au Parc des exposition d'ALBI
Le vendredi étant consacré au salon et aux exposants avec inauguration par le Préfet à 10 h
Le samedi étant plus consacré à la dimension administrative du congrès
- C) Points sur les réunions extérieures
 - Christian Pujol : Réunion annuelle du SDET à Saint-Germain, sujet des bornes de recharge surtout évoquée
 - Jean-Luc Lapassat : Point TRYFIL ; au 01/01/2024 tous les déchets alimentaires seront interdits dans les sacs noirs, et objectif avant 2030 de réduire considérablement les déchets en passant de 213 kg/hab à 115 kg/hab, et qu'1/3 des biodéchets soient traités.
- D) Choix cadeaux fin d'année : Nathalie Capuzzi, Florence Papin et Christiane Sobera se portent volontaires.
- E) Belleserre info : il faut 2 ou 3 volontaires pour avoir des idées de thèmes et de rédaction.
- F) Rappel de l'inauguration Espace Sport et Nature intercommunal le 23 septembre à Saint-Ferréol
- G) Eclairage Public l'ensemble du réseau est passé en LED depuis vendredi 15 septembre, certains trouvent que l'EP s'éteint trop tôt le matin.

La séance est levée à 22h22

Fin du document